





LIQUIDE RINCAGE TOUTES EAUX

Accélérateur de séchage











CONDITIONNEMENT: Bidon de 5 kg (Réf : 527878) Carton de 2 x 5 kg

- + TH de 0°f à > 25°f
- + Accélérateur de séchage performant

UTILISATION:

Pour le rinçage écolabel de la vaisselle en milieu professionnel (tunnel et monozone) en eau douce à dure : 0°f à > 25°f.

EFFICACITÉ:

- Détergent Ecolabel pour le rinçage de la vaisselle en milieu professionnel (tunnel et monozone) en eau douce à eau dure TH 0f° à > 25f°.
- Spécialement formulé pour être efficace en eau douce à eau dure.
- Compatible avec tous types de machines professionnelles.
- Formulé avec des agents spécifiques, efficaces et respectueux de l'environnement, éliminant et dispersant les résidus d'eau de lavage, favorisant son séchage rapide.
- · Conforme à la réglementation relative aux produits de nettoyage des matériels et ustensiles pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires (Arrêté du 08/09/1999 modifié par l'arrêté du 19/12/2013).

MODE D'EMPLOI:

Lors de la première utilisation, rincer le système d'aspiration et la tuyauterie du matériel de dosage pour éviter tout mélange de produit.

Dosage recommandé. Ce dosage est fonction des spécificités du site et de la dureté de l'eau. Un dosage correct et le respect de la température minimale recommandée permettent de faire baisser la consommation d'énergie, d'eau, de réaliser des économies et de réduire la pollution de l'eau. Température de rinçage conseillée: entre 82°C et 85°C. Pour connaître le TH de votre eau du réseau, interroger votre fournisseur local

Qualité eau	TH	Dosage
EAU DOUCE	< 10°f	0.1 g/L
	Entre 10 et 15°f	0.2 g/L
EAU MOYENNEMENT DURE	> 15°f	0.3 g/L

Réglage et vérification du dosage :

- Remplir une éprouvette graduée de 50mL de liquide de rinçage.
- Insérer le tuyau du doseur dans l'éprouvette.
- Lancer 3 à 4 cycles du lave-vaisselle pour s'assurer du bon amorçage du produit dans la tuyauterie.
- Noter la valeur initiale sur l'éprouvette et assurer vous de connaître la valeur d'eau utilisée sur un cycle de rinçage.
- Lancer un nombre de cycles suffisant afin de voir le niveau de liquide de rinçage baisser à l'éprouvette.
- Noter la valeur finale sur l'éprouvette.
- Calcul : Diviser le volume total de liquide de rinçage consommé par le nombre de cycle utilisé. Ramener au litre d'eau le volume de liquide de rinçage pompé. Multiplier ce résultat par la densité du produit de rinçage pour avoir un grammage par litre d'eau. Ajuster si nécessaire le potentiomètre du doseur et recommencer l'opération.







ATTENTION





LIQUIDE RINCAGE TOUTES EAUX

Accélérateur de séchage

CARACTÉRISTIQUES:

Aspect : Liquide fluide

Couleur: Jaune

Parfum : Caractéristique Densité : 1,02 +/- 0,01 g/mL

pH: 2,5 +/- 0,5

COMPOSITION:

Moins de 5% de: phosphonate, agents de surface anioniques. 5% ou plus, mais moins de 15% de: agents de surface non ioniques.



EU Ecolabel: FR/038/005

PRÉCAUTIONS:

Provoque une sévère irritation des yeux. Tenir hors de portée des enfants. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Contacter la permanence médicale du centre antipoison français : +33(0)1.45.42.59.59.

UFI: J087-T0R1-G00A-WRPJ

Produit à usage professionnel, fiche technique et fiche de sécurité disponibles au 01 42 70 54 55.

ECO-GESTE:

- Ne pas mélanger des nettoyants différents.
- Un dosage correct et le respect de la température minimale recommandée permettent de faire baisser la consommation d'énergie, d'eau, de réaliser des économies et de réduire la pollution de l'eau.
- Ne pas rejeter directement le produit résiduel dans l'environnement.
- Recycler les conditionnements conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée en conservant l'étiquette sur le récipient.
- Conforme aux critères de l'écolabel européen relatifs aux détergents pour lave vaisselle automatiques industriels ou destinés aux collectivités (décision (UE) 2017/1215).

